TARIFS LOCATION 2024

Tarifs en vigueur

	SALLE DES FETES AMPOIGNE			
	Habitants Commune	Hors Commune	Associations de la Commune	Chauffage du 15/10/N au 31/03/N+1
JOURNÉE (jusqu'à 19h) ou SOIRÉE (19h à 2h)	188 €	208 €	gratuit	53 €
JOURNÉE et SOIRÉE	260 €	291 €		66 €
WEEK-END	363 €	414 €		94 €
VIN D'HONNEUR	75 €	85 €		37 €
ASSEMBLEES GENERALES	gratuit	85 €		

MODALITÉS RÉSERVATION	
ACOMPTE A VERSER A LA RÉSERVATION	40% du montant de la réservation
PAIEMENT DU SOLDE (à la remise des clés)	
PÉNALITÉS	
FORFAIT TRI	46 €
FORFAIT NETTOYAGE EXTERIEUR	78 €
FORFAIT NETTOYAGE SALLE	78 €

Quelques informations sur les règles de fonctionnement :

Le **chauffage** sera automatiquement comptabilisé **entre le 15 octobre et le 31 mars.** Sur demande des utilisateurs, après engagement pris lors de l'état des lieux entrant, le chauffage sera mis en fonctionnement en dehors de la période et sera facturé.

Un **acompte de 40 %** de la location sera à régler directement à la trésorerie de Château-Gontier, après réception de l'avis des sommes à payer. Il sera conservé en cas de non utilisation de la salle (sauf cas de force majeure : maladie, décès).

Un état des lieux sera fait avant et après chaque utilisation de la salle de Loisirs avec le responsable de la salle.
L'horaire de ces états des lieux est décidé en commun accord avec l'utilisateur et la responsable de la salle.

Des forfaits nettoyages et tri sélectif seront facturés si ceux-ci sont constatés mal effectués lors de l'état des lieux sortant.

Toutes dégradations nécessitant des frais de remises en état seront facturées à l'utilisateur suivant le coût de l'intervention.

Dans le cas de location de la salle de Loisirs par deux utilisateurs différents dans le même week-end, il est prévu de prévenir ce deuxième utilisateur que le parquet ne sera pas ciré.

Ampoigné commune déléguée de Prée-d'Anjou, le 21/11/2023

Le Maire,
Serge GUILAUMÉ